

TOULOUSE

**PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES**

**FEM
HOMMES**

Plus d'infos sur toulouse.fr

2022-2026



Aimer Vivre à Toulouse
MAIRIE DE  **TOULOUSE**

sommaire

Axe 1 : renforcer la territorialisation et la transversalité de la politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes

Objectif 1.1 : structurer et coordonner sur chaque territoire de la commune une politique publique en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

- déployer une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes territorialisée
- poursuivre et déployer à l'échelle communale l'appel à projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et le financement des actions portées par les associations

objectif 1.2 : mobiliser les agentes et les agents sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes

- animer et étoffer le réseau de référents et référentes égalité femmes-hommes interne à la collectivité
- impliquer la direction générale des services dans la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes
- réaliser une communication interne sur les ressources de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes

Objectif 1.3 : tendre vers l'exemplarité dans l'ensemble des politiques publiques

- s'engager avec cohérence dans toutes les politiques publiques
- assumer ses responsabilités d'employeur en mettant en œuvre un plan d'action en matière d'égalité professionnelle

Axe 2 : construire et diffuser une culture commune de l'égalité

Objectif 2.1 : veiller à la mise en œuvre d'une offre municipale mixte et égalitaire en matière de sports, de loisirs, d'éducation et de culture

- assurer une programmation culturelle exempte de stéréotypes de genre avec une représentation équilibrée des artistes femmes-hommes
- renforcer la mixité dans les pratiques des structures d'activités sportives et physiques
- mettre en place des séances de sport dissociées pour des mères et pour leurs enfants lors de créneaux identiques
- persévérer dans la prise en compte de l'égalité filles-garçons au sein des accueils de loisirs et des séjours vacances
- favoriser un environnement éducatif égalitaire pour les enfants
- mettre en œuvre une réflexion globale relative à l'égalité femmes-hommes au muséum

objectif 2.2 : sensibiliser aux enjeux sociétaux de l'égalité

- communiquer sans stéréotype
- poursuivre et renforcer les temps forts organisés autour du 25 novembre et du 8 mars
- sensibiliser les professionnels de la petite enfance à l'égalité filles-garçons
- réaliser des campagnes de communication ciblées visant à changer les représentations

Objectif 2.3 : éclairer et accompagner les politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes

- solliciter le comité consultatif égalité femmes-hommes en tant qu'instance de veille et de partage de connaissances
- valoriser les démarches comme celle portée par la direction de l'action socioculturelle

Axe 3 : promouvoir et visibiliser la place active des femmes dans la vie publique

Objectif 3.1 : tendre vers une égale utilisation des espaces publics par les femmes et les hommes

- poursuivre la féminisation des noms de voies et de lieux publics
- poursuivre la prise en compte de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes dans l'aménagement des écoles et des cours de récréation
- favoriser la mobilité sereine des femmes lors de leurs activités de loisirs
- organiser des diagnostics visant à améliorer la place des femmes dans l'espace public
- favoriser le sentiment de sécurité et la mobilité des femmes dans l'espace public en mettant en œuvre le dispositif de descente de bus à la demande

Objectif 3.2 : mobiliser les partenaires pour une meilleure visibilité des femmes dans la vie publique

- valoriser la démarche portée par la direction des sports
- visibiliser les femmes pour changer les représentations

Axe 4 : assurer l'égal accès aux droits

Objectif 4.1 : faciliter les parcours d'aide aux victimes de discriminations en raison de leur genre

- déployer des permanences associatives d'aide aux victimes en cohérence avec les territoires

Objectif 4.2 : prévenir le basculement des femmes dans la précarité

- renforcer l'autonomie des femmes dans les démarches administratives en étant vigilant à l'accessibilité et à l'information

Objectif 4.3 : favoriser l'accès au droit au logement pour les femmes precarisées

- développer des dispositifs d'aide au logement à destination des femmes victimes de violences ou isolées à la rue
- poursuivre l'engagement pour qu'aucune femme ne soit à la rue

Objectif 4.4 : contribuer à lever les freins d'un retour à l'emploi

- mobiliser des actions de droit commun pour renforcer l'accès et le retour à l'emploi
- déployer les crèches labellisées

Objectif 4.5 : promouvoir l'accès à la santé en prenant mieux en compte les besoins des femmes

- améliorer l'accès aux soins pour les femmes, en particulier celles qui sont seules, en situation de pauvreté, avec ou sans enfant à charge
- faciliter l'accès et le choix de protections menstruelles notamment pour les étudiantes et les femmes précaires en particulier hébergées ou à la rue
- contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations

Axe 5 : prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes

Objectif 5.1 : limiter les situations de violences à l'égard des femmes

- Renforcer le repérage des mariages sans consentement libre et éclairé des épouses et des époux
- Expérimenter un dispositif d'identification de « lieux refuges »

objectif 5.2 : mener des actions de prévention et de sensibilisation sur les violences à l'égard des femmes

- Réaliser des outils de prévention au cyberharcèlement et aux discriminations à destination des jeunes
- Réaliser une campagne de sensibilisation aux violences au sein du couple ciblant les jeunes
- Agir dans le cadre du programme européen Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs, aux côtés de Toulouse Métropole

Axe 6 : mesurer l'impact des politiques publiques sur l'égalité femmes-hommes

Objectif 6.1 : expérimenter une stratégie budgétaire intégrant le critère du genre

- amorcer dans certains services une réflexion sur la budgétisation sensible au genre
- mettre en place un critère de genre pour l'instruction des demandes de subventions

Objectif 6.2 : poursuivre l'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes

- poursuivre et affiner la rédaction du rapport annuel sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes
- mettre en place une gouvernance dédiée au plan d'action

Introduction

La Mairie de Toulouse est depuis 2009, engagée pour la défense des droits des femmes et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violence.

En 2022, nous avons renouvelé notre engagement en établissant, pour 4 ans, un nouveau plan d'actions visant à la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble de nos projets municipaux, grâce à la désignation de référents dédiés, par exemple.

Pour intensifier le progrès dans ce domaine et parvenir à une culture commune, la Mairie de Toulouse doit être exemplaire, en tant qu'employeuse comme dans l'ensemble des politiques qu'elle met en place.

Jean-Luc MOUDENC
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

Même si l'égalité est inscrite dans notre Constitution et dans nos lois, les inégalités demeurent et s'observent à tous les âges et dans tous les domaines : parcours éducatifs et professionnels, exercice des responsabilités parentales et domestiques, accès aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, rémunérations, précarité, violences...

Les collectivités territoriales occupent une place centrale aux côtés de nombreuses organisations et associations locales ou nationales. La proximité avec les habitants, les acteurs économiques, sociaux et culturels constitue un atout pour faire évoluer les mentalités, les comportements et prévenir les stéréotypes sexistes. De par sa connaissance et sa capacité d'animation des territoires, la commune est à même de mener une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes, en cohésion avec les ressources existantes et en répondant aux spécificités de chaque territoire.

Depuis plusieurs années, la Mairie de Toulouse agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, défend les droits des femmes et lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences. Sa responsabilité politique est engagée ; elle travaille en ce sens avec les partenaires politiques, institutionnels, associatifs et syndicaux, mène des actions concrètes et décline l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de ses politiques publiques et dans le fonctionnement de son administration.

Cette approche globale et intégrée de l'égalité femmes-hommes s'appuie sur la montée en compétence de toutes et tous, tant en déconstruction des stéréotypes de genre qu'en transformation des représentations.

Un travail transversal de grande envergure a été développé au sein de toutes les directions municipales ces dernières années ; ceci a induit à des visions innovantes, permettant d'amorcer des mutations.

Ces changements nourrissent les diversités, fertilisent le bien-être au travail, font éclore la créativité et alimentent la performance. Une politique

d'égalité entre les femmes et les hommes renforce la dimension humaine dans le management, agit sur la motivation des agentes et des agents et, par conséquent, sur la qualité du service public rendu. C'est une réelle politique publique qui porte un enjeu majeur de progrès.

Dans une intention d'exhaustivité et pour répondre aux objectifs d'une politique volontariste, le présent Plan d'action municipal en faveur de l'égalité femmes-hommes 2022-2026, identifie des actions précises et concrètes portées par l'ensemble des directions municipales, au regard de leurs spécificités. Cette démarche pérennise l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques municipales, en continuant à interroger la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

Six axes transversaux émergent :

- 1. Renforcer la territorialisation et la transversalité de la politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes ;**
- 2. Construire et diffuser une culture commune d'égalité ;**
- 3. Promouvoir et visibiliser la place active des femmes dans la vie publique ;**
- 4. Assurer l'égal accès aux droits ;**
- 5. Prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes ;**
- 6. Mesurer l'impact des politiques publiques sur l'égalité femmes-hommes.**

Axe 1

Renforcer la territorialisation et la transversalité de la politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes

La Mairie de Toulouse est solidement engagée sur le chemin de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes depuis plusieurs années. Elle porte une politique publique volontariste, non seulement en tant qu'employeur, mais aussi comme actrice des politiques publiques, lui donnant la légitimité d'agir auprès des Toulousaines et des Toulousains.

Cette démarche égalitaire se construit progressivement pour s'enraciner dans les pratiques de toute la collectivité. La politique publique en matière d'égalité femmes-hommes de plus en plus transversale et intégrée, pensée et appliquée à tous les domaines de compétences. Elle est appréhendée en cohérence avec les missions, les métiers et les territoires.

Les directions contribuent, recensent des données genrées, s'auto-évaluent et valorisent leur mise en œuvre de l'égalité, au travers d'un réseau de référentes et référents égalité femmes-hommes identifiés au sein des services.

L'égalité réelle passe par la remise en question des idées reçues, des comportements, des procédures ou des méthodes. Conscients que des résistances peuvent être rencontrées, les managers et les manageuses sont facilitateurs, assurent une transversalité, une efficacité et œuvrent pour convaincre et pour acculturer progressivement les agentes et les agents à cet enjeu d'une société plus juste.

Aujourd'hui, à l'aune de l'ancrage de cet engagement, agir pour l'égalité réelle est un enjeu qui doit être sans cesse soutenu et renforcé, en s'adaptant continuellement aux spécificités des champs d'actions et des territoires de la commune.

Objectif 1.1 : Structurer et coordonner sur chaque territoire de la commune une politique publique en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

ACTIONS :

→ déployer une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes territorialisée

La réforme de l'organisation des services, Proxima 2024, a pour objectif de rapprocher les Toulousains, les Toulousaines, les habitants et les habitantes de la Métropole de leur administration, pour un service public davantage en adéquation avec leurs attentes et leurs besoins. Il convient ainsi d'engager une dynamique de territorialisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes liée à cette nouvelle culture de proximité, de transversalité et de réactivité.

Face à la dimension systémique des inégalités, la politique en matière d'égalité femmes-hommes a vocation à être portée par tous les échelons de l'action publique. Par conséquent, penser la politique municipale en matière d'égalité femmes-hommes à une échelle de territoires est nécessaire et pertinent pour prendre en considération, au plus près des citoyens et citoyennes, tant les problématiques globales que celles qui leur sont propres. Aussi, territorialiser, c'est traiter plus équitablement les inégalités socio-spatiales et territoriales.

En lien avec les maires de quartier et les référents et référentes des territoires, il s'agit de travailler avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, de partager des réflexions, des concertations et des initiatives. L'objectif est d'agir collectivement, notamment lors du 8 mars et du 25 novembre, pour la mise en place de projets à l'échelle territoriale au regard des missions spécifiques de chacun et chacune. Ainsi, un travail partenarial est impulsé pour répondre aux attentes spécifiques du territoire et agir concrètement en faveur de l'égalité réelle.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Action Territoriale : Démocratie Locale, Mission égalité diversités

Contributeurs : Toutes les directions municipales menant des politiques publiques à l'échelle territoriale : Sports, Éducation, Direction de l'Action Socioculturelle, Culture, Petite enfance, Enfance et loisirs, Politique de la ville, Urbanisme, Aménagement, Pôles territoriaux...

Résultats attendus : Planification de séances de travail, mobilisation et entente partenariale, efficience des projets menés et visibilité

➔ Poursuivre et déployer à l'échelle communale l'appel à projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et le financement des actions portées par les associations

L'appel à projets annuel en faveur de l'égalité femmes-hommes se poursuit durant toute la période de la mise en œuvre de ce présent plan d'action. Les projets lauréats permettent d'agir en faveur des droits fondamentaux des filles et des femmes. Ils doivent revêtir un caractère innovant et reposer sur une collaboration entre différentes structures. L'appel à projets est ouvert à l'en-

semble du territoire communal. Chaque année, il couvre une thématique différente. En complément, les partenariats et le financement d'actions portées par les associations en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sont maintenus, poursuivis et évolués selon les critères d'impacts sur l'égalité femmes-hommes.

Calendrier : 2022 - 2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités

Contributeurs : Direction de l'Action territoriale et la Direction thématique concernée

Résultats attendus : Nombre et qualité des réponses à l'appel à projet, réussite des projets lauréats, pérennité des projets

Objectif 1.2 : Mobiliser les agentes et les agents sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes

ACTIONS :

➔ Animer et étoffer le réseau de référents et référentes égalité femmes-hommes interne à la collectivité

La référente ou le référent fait partie d'un réseau promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de toutes les directions de la Mairie de Toulouse, en s'appuyant sur une mise en œuvre intégrée de cette politique. Ce réseau a vocation à développer le partage de bonnes pratiques et à identifier les besoins collectifs ou propres à chaque direction. Il permet également l'élaboration d'actions communes interservices. Il se structure autour de réunions biannuelles et peut être dynamisé par des rencontres thématiques. Un échange dynamique d'actualités,

d'outils et de données afin de construire une culture commune en matière d'égalité femmes-hommes est favorisé. À ce jour, ce réseau compte une vingtaine d'agentes et agents à l'échelle de Toulouse et de Toulouse Métropole. Il a vocation à s'enrichir de nouveaux référents et référentes pour que toutes les directions bénéficient d'une (de) personne(s) ressource(s) en capacité de mettre en œuvre une politique publique en matière d'égalité femmes-hommes, adaptée aux champs d'intervention spécifiques.

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités, Direction générale des Ressources Humaines

Contributeurs : Ensemble des directions municipales et métropolitaines

Résultats attendus : Identification d'une référente ou d'un référent dans chaque direction, enrichissement de l'expertise du réseau, acquisition d'un langage, d'une posture, d'une vision adaptés aux enjeux de l'égalité femmes-hommes

➔ Impliquer la direction générale des services dans la stratégie de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes

À partir de la connaissance des grands projets de la Mairie et particulièrement ceux déployés dans les territoires, il est pertinent d'assurer l'interface avec le Directeur Général et les Directeurs et Directrices adjoints pour partager une expertise et une stratégie de prise en compte de l'égalité femmes-hommes. Une personne de la Haute Administration de la collectivité peut notamment

être identifiée comme référente égalité femmes-hommes. En tant que personne ressource en la matière au sein de l'équipe de la Direction Générale des Services, elle peut faire le lien avec l'élue thématique, les chargés de suivi de tel ou tel grand projet à tous ses stades de réalisation, et avec les référentes et référents égalité femmes-hommes dans les directions.

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Direction Générale des Services

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Régularité des échanges, acquisition d'un langage, d'une posture, d'une vision adaptés aux enjeux de l'égalité femmes-hommes, à l'échelle des grands projets

➔ Réaliser une communication interne sur les ressources de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes

Pour améliorer l'identification des référentes et référents ÉFH en interne et mieux faire connaître le réseau égalité femmes-hommes, une campagne de communication interne est prévue. Il s'agit de proposer un affichage sur les écrans ou les murs des salles de pause, des vestiaires des personnels, des ascenseurs, des couloirs ou des portes

des locaux municipaux visant à :

- identifier les référentes et référents et promouvoir le réseau ÉFH ;
- présenter succinctement le Plan EgaPro et le Plan d'action pour l'ÉFH dans les politiques publiques municipales ;
- maintenir une diffusion d'outils de sensibilisation.

Calendrier : 2022

Directions ou services pilotes : Direction de la Communication Interne

Contributeurs : Direction Générale des Ressources Humaines, Mission égalité diversités

Résultats attendus : Réalisation d'une campagne de communication structurée, suivie et ciblée, mise à disposition de ressources pour les agentes et les agents

Objectif 1.3 : Tendre vers l'exemplarité dans l'ensemble des politiques publiques

ACTIONS :

→ S'engager avec cohérence dans toutes les politiques publiques

La Mairie de Toulouse est résolument engagée dans ses responsabilités d'employeur comme dans l'ensemble de ses politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ses objectifs et exigences en ressources humaines sont indissociables de son ambition d'exemplarité en conduite de politiques publiques égalitaires. Les

chargées de mission égalité femmes-hommes et égalité professionnelle travaillent en cohérence et impulsent la diffusion d'une culture commune de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, tout en valorisant les actions qu'elles mènent à l'échelle de la commune.

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités, Direction Générale des Ressources Humaines

Contributeurs : Ensemble des directions

Résultats attendus : Bonne connaissance des engagements municipaux en matière d'égalité femmes-hommes par les agentes et les agents, amélioration de l'attractivité de la ville et de la collectivité au regard de son engagement

→ Assumer ses responsabilités d'employeur en mettant en œuvre un plan d'action en matière d'égalité professionnelle

En tant qu'employeur public, la Mairie a l'obligation :

- d'évaluer, de prévenir et de traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- de garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;

- de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Ainsi, la loi du 6 août 2019 oblige à la mise en place d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Calendrier : Plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – 2021-2023 (annexe 1), puis 2024-2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités, Direction Générale des Ressources Humaines

Contributeurs : Ensemble des directions

Résultats attendus : Bonne connaissance des engagements municipaux en matière d'égalité femmes-hommes par les agents, amélioration de l'attractivité de la ville et de la collectivité au regard de son engagement

Axe

2

Construire et diffuser une culture commune de l'égalité

Pour se sentir concernés par les différents enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes, tant en matière de politiques publiques qu'en termes d'égalité professionnelle, le partage d'une nécessaire culture commune de l'égalité femmes-hommes est impulsé depuis plusieurs années.

Au sein de la Mairie de Toulouse, cela passe, entre autres, par des actions de sensibilisation et de formation, qui sont proposées sous différents formats :

- un plan de formation pluriannuel de la DGRH en cours de déploiement auprès des agentes et agents des Ressources Humaines (DGRH) et dans les directions métiers ;
- des actions d'échanges et de dialogues (formation des managers, membres du CHSCT...);
- une formation des professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de jeunesse sur la prise de conscience et la lutte contre les stéréotypes, sur l'analyse et l'évolution positive des postures professionnelles et sur la mise en œuvre d'une politique publique égalitaire. Les orientations pédagogiques, les choix d'aménagements et les propositions d'activités se trouvent alors impactés ;
- un espace de partage de sujets de réflexion et de ressources thématiques sur l'intranet à destination des programmatrices et des programmateurs culturels ;
- des brèves périodiques envoyées par messagerie professionnelle ;
- des outils de prévention et d'accompagnement des publics,

En direction des publics, des citoyennes et des citoyens, la mise en place d'actions et de projets spécifiques par la collectivité contribue aussi à la diffusion d'une culture commune de l'égalité. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier ces travaux.

Objectif 2.1: Veiller à la mise en œuvre d'une offre municipale mixte et égalitaire en matière de sports, de loisirs, d'éducation et de culture

ACTIONS :

- Assurer une programmation culturelle exempte de stéréotypes de genre avec une représentation équilibrée des artistes femmes-hommes

À l'aune de ses engagements en matière d'égalité femmes-hommes, la Mairie de Toulouse doit être en mesure de proposer une programmation culturelle ne véhiculant pas de stéréotypes de genre, avec une représentation équilibrée des femmes et des hommes artistes mis en lumière.

La réponse à cet enjeu est déployée en s'appuyant sur l'acquisition d'une culture de l'égalité et en impliquant les référents et référentes égalité femmes-hommes des services culturels dans l'élaboration des programmations. Si nécessaire, l'expertise de la Mission égalité diversité peut également être mobilisée.

Pour affirmer la politique volontariste de la Mairie et afin d'opérer un rééquilibrage, il est préconisé de donner à voir et de soutenir spécifiquement la place des femmes dans les productions culturelles.

Calendrier : à partir de 2022

Directions ou services pilotes : Direction Générale de la Culture et Direction de l'Action Socioculturelle

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Parité exemplaire atteinte au sein des programmations culturelles dans les établissements municipaux, dépenses équilibrées entre l'achat d'œuvres et de prestations d'artistes femmes et hommes

→ Renforcer la mixité dans les pratiques des structures d'activités sportives et physiques

Les conventions d'objectifs et de moyens existant entre la Mairie et les clubs sportifs ou les structures de pratiques de loisirs sportifs engagent les opérateurs à proposer leurs activités (ou partie) en mixité et à agir en faveur de l'accès des femmes à une discipline si celle-ci est traditionnellement connotée masculine et vice-versa. Il est proposé également de veiller à la mixité des équipes d'encadrement. Comme instauré depuis 2015, un bonus financier pour toute association sportive ou club

ayant mis en place une action pour une plus grande mixité des bénéficiaires de l'activité est accordé par la Mairie.

Par ailleurs, il est pertinent d'inciter les structures à inscrire ce critère de mixité dans leur règlement intérieur, pour le valoriser et adapter les supports de communication.

Enfin, il est demandé aux opérateurs que la Mairie subventionne de fournir une évaluation qualitative prenant en compte l'égalité femmes-hommes et contenant un bilan genré.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction des Sports

Contributeurs : Service de la vie associative

Résultats attendus : Évolution des inscriptions dans les structures sportives en faveur des femmes, augmentation des bonus accordés et de l'offre sportive en mixité

→ Mettre en place des séances de sport dissociées pour des mères et pour leurs enfants lors de créneaux identiques

Ce dispositif a vocation à favoriser la pratique sportive des mères et à créer des lieux de sociabilité. Lors du créneau d'activité physique de l'enfant, en pa-

rallèle, est proposé un créneau de pratique sportive à destination des mères (même durée, même site).

Calendrier : à partir de 2022

Directions ou services pilotes : Direction des Sports

Contributeurs : Direction de l'Action Territoriale, Direction de la Communication

Résultats attendus : Fréquentation des séances, répartition homogène de l'offre dans les territoires, diversité des disciplines sportives proposées

→ Persévérer dans la prise en compte de l'égalité filles-garçons au sein des accueils de loisirs et des séjours vacances

Il s'agit, entre autres, de veiller à la pérennité du projet « Égaloisirs » initié entre 2017 et 2018 qui avait mené à une analyse des pratiques et des postures professionnelles des agentes et des agents de trois accueils de loisirs (ADL) de Toulouse. L'égalité filles-garçons est aujourd'hui un axe prioritaire au sein de la Direction Enfance et Loisirs (DEL).

Une première phase d'analyse est menée notam-

ment dans le cadre des séjours vacances proposés par la Direction Enfance et Loisirs. Elle est prolongée par des observations en ADL, en temps extrascolaire. Ces données conduisent à une restitution d'analyses et de préconisations auprès des équipes visant, in fine, un réajustement des pratiques. Les trois ADL ayant déjà bénéficié de cet accompagnement en 2018 parrainent de nouveaux ADL.

Calendrier : 2022

Directions ou services pilotes : Direction Enfance et loisirs

Contributeurs : Recours à une ressource extérieure : projet étudiants ou stagiaires pour réaliser les observations, analyses et conclusions

Résultats attendus : Mise en place de mesures correctrices, amélioration des postures professionnelles.

→ Favoriser un environnement éducatif égalitaire pour les enfants

L'acquisition d'une culture commune de l'égalité entre les filles et les garçons conduit aujourd'hui la Direction Enfance et Loisirs et la Direction de l'Éducation à mettre cette politique publique au cœur du Projet Éducatif De Territoire et des projets pédagogiques des structures de loisirs péri et extra scolaires.

Pour valoriser l'engagement des directions ainsi que la réflexion et la parole des enfants, les animateurs et les animatrices proposent divers ateliers relatifs à l'égalité filles-garçons / femmes-hommes : les stéréotypes de genre, le

consentement, le sport, la mixité des métiers, les espaces publics, les jeux, etc.

Ces ateliers font l'objet de débats entre les enfants où ils défendent leurs points de vue, leurs espoirs, leurs choix, leur idéal d'une société plus égalitaire... Ces échanges peuvent se matérialiser sous la forme d'expositions, réalisées par les enfants, sous l'encadrement des animatrices et des animateurs, finalisées avec une aide graphique. Elles peuvent intégrer le fonds des expositions de la Mission égalité diversités.

Calendrier : 2022 et suivantes

Directions ou services pilotes : Direction de l'Éducation et Direction Enfance et loisirs

Contributeurs : Mission égalité diversités ; Direction de la Communication

Résultats attendus : Création d'expositions pédagogiques, qualité des contenus, valorisation et diffusion

→ Mettre en œuvre une réflexion globale relative à l'égalité femmes-hommes au muséum

Le Muséum accorde une place à toutes les formes d'apprentissage et de sensibilisation. Il a pour vocation de permettre des formes d'éducation innovantes et dynamiques. Il s'agit de construire une stratégie renforçant les capacités d'éducation au service des sciences et de la conscience du vivant. L'intégration de notions, de valeurs et de connaissances liées à l'égalité femmes-hommes aux thèmes éducatifs du Muséum a un impact sur la réflexion et le sens critique, tant des enfants que des adultes.

La stratégie consiste à créer et à implémenter des

messages à la fois pour divertir et pour éduquer, en vue d'augmenter la connaissance du public en matière d'égalité femmes-hommes et des enjeux de progrès qui en découlent. Le but est de provoquer la réflexion et de faire évoluer les mentalités. Après avoir défini des objectifs à atteindre et une planification, le projet débute par la réalisation d'un état des lieux afin de générer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Muséum. En fonction des résultats obtenus, des actions envisagées sont ciblées et mises en œuvre.

Calendrier : 2022 et années suivantes

Directions ou services pilotes : Muséum

Contributeurs : Direction de la Culture scientifique, technique et industrielle ; Mission égalité diversités

Résultats attendus : Pertinence des contenus de médiation autour des collections et des expositions, satisfaction des publics

Objectif 2.2 : Sensibiliser aux enjeux sociétaux de l'égalité

ACTIONS :

→ Communiquer sans stéréotype

L'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes passe aussi par la façon de communiquer. Discours, colloques, affiches, plaquettes, vidéos, sites web, textes officiels, nominations des équipements et des voies... La communication prend des formes diverses. Les stéréotypes de genre, véhiculés consciemment ou non, constituent un sérieux obstacle à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes, enferment dans des rôles prédéfinis et favorisent la discrimination fondée sur le genre. Il s'agit d'adopter une communication non sexiste et non vectrice de stéréotypes.

La vigilance est portée sur les images. L'objectif est de s'assurer que les femmes et les hommes sont représentés de manière équilibrée dans tous

les domaines, situations représentées, plans

d'ensemble ou gros-plans, ainsi que dans l'emploi des adjectifs et des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions. Il s'agit également de veiller aux usages du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et à toutes et de l'ordre alphabétique lors d'une énumération, de présenter l'ensemble des identités des femmes et des hommes, et de ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle et de parler « des femmes » plutôt que de « la femme ».

Ainsi, la communication véhicule un message d'ouverture du champ des possibles, visant à mettre en lumière tous les talents et toutes les singularités. Elle permet de faire prendre conscience du pouvoir transformatif des mots et des images.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction de la Communication

Contributeurs : toutes les directions élaborant des supports de communication

Résultats attendus : analyse avec "les lunettes du genre" des supports de communication ; généralisation des supports de communication sans stéréotype

→ Poursuivre et renforcer les temps forts organisés autour du 25 novembre et du 8 mars

Dans le cadre de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes et de la Journée Internationale pour les droits des femmes, la Mairie de Toulouse s'engage à porter, dans tous les secteurs de la commune, des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes visant à sensibiliser et mobiliser les citoyennes et les citoyens autour des enjeux de l'égalité, de la prévention et de la lutte contre les

violences.

Le 25 novembre se concentre sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes en partenariat avec les associations et les institutions partenaires qui viennent en aide aux victimes tout au long du processus.

Le 8 mars porte davantage sur la valorisation des parcours de femmes venant déconstruire les stéréotypes de genre et inciter à ouvrir le champ des possibles.

Calendrier : 25 novembre et 8 mars sur toute la durée de mise en œuvre du plan

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités

Contributeurs : Direction de la communication ; Pôles territoriaux ; Pôle événementiel ; Direction de l'Action Territoriale ; Direction de l'Animation Socioculturelle

Résultats attendus : qualité et diversité des contenus de programmation et des débats ; répartition des événements à l'échelle du territoire communal ; fréquentation et satisfaction des publics

→ Sensibiliser les professionnels de la petite enfance à l'égalité filles-garçons

La petite enfance est une période sensible qui recèle des enjeux considérables pour la société dans son ensemble comme le souligne le rapport sur les 1000 premiers jours. Intégrer l'égalité femmes-hommes / filles-garçons dès le plus jeune âge dans le processus d'accueil est donc un enjeu pour la société de demain et

les futurs citoyens et citoyennes qui fréquentent aujourd'hui les modes d'accueil. Il s'agit de sensibiliser les professionnels en les rendant acteurs de cette intégration par divers moyens : formations, conférences, ateliers, jeux thématiques...

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Direction Petite Enfance

Contributeurs : Services supports de la Direction Petite Enfance, Direction Générale de Ressources Humaines

Résultats attendus : Formation des agentes et des agents, amélioration des contenus pédagogiques

→ Réaliser des campagnes de communication ciblées visant à changer les représentations

La promotion et la visibilisation de la place active des femmes dans la vie publique passent par le changement des représentations relatives aux rôles sociaux et à la place des femmes. Pour ce faire, les campagnes de communication sont des

outils particulièrement pertinents pour répondre à cet enjeu et défaire les stéréotypes de genre. Il s'agit de déployer régulièrement dans l'année des campagnes autour de thématiques spécifiques identifiées en cohérence avec les territoires.

Calendrier : Tous les ans

Directions ou services pilotes : Direction de la Communication

Contributeurs : Mission égalités diversités ; Direction de l'Action territoriale

Résultats attendus : Efficience de la campagne : message/graphisme, diversité des représentations et des sujets abordés, retour positif des publics cibles

Objectif 2.3 : Éclairer et accompagner les politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes

ACTIONS :

→ Solliciter le comité consultatif égalité femmes-hommes en tant qu'instance de veille et de partage de connaissances

Le Comité consultatif égalité femmes-hommes permet aux actrices et acteurs investis sur les questions de l'égalité femmes-hommes de partager leurs compétences et leur détermination à promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une instance participative d'observations, de préoccupations,

de dynamiques co-construites et d'impulsions composée d'associations, d'institutions, d'élus et de techniciennes et techniciens. Sa vocation est d'éclairer et d'accompagner la politique publique d'égalité femmes-hommes de la Mairie.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités

Contributeurs : Ensemble des directions

Résultats attendus : Projets impulsés par le Comité consultatif, investissement et assiduité des membres

→ Valoriser les démarches comme celle portée par la direction de l'action socioculturelle

La Direction de l'Action Socioculturelle mène une démarche exemplaire de prise en compte de l'égalité femmes-hommes comme politique publique fondamentale et transversale, intégrée dans toutes ses activités, dans l'ensemble de sa planification, de son développement et de ses stratégies.

Cet engagement est formalisé sous la forme d'une charte avec neuf engagements, répartis en trois axes prioritaires : mobiliser les acteurs et actrices, développer l'égalité dans les conditions de travail et l'articulation des temps de vie, promouvoir des contenus artistiques allant dans le sens de l'égalité. Elle est transmise à l'ensemble des agentes et agents de la Direction, accompagnée d'une note de service expliquant l'intension.

Au quotidien, la démarche se concrétise, en premier lieu, par la formation de l'ensemble des agentes et agents, dans le but d'acquiescer une culture commune de l'égalité femmes-hommes. Ensuite, une réflexion-action sur l'identification des stéréotypes de genre a permis l'élaboration d'outils qui favorisent la prise en compte du critère du genre au moment de la programmation des contenus culturels. Il s'agit ainsi de favoriser une programmation non vectrice de stéréotypes et de promouvoir une diversité des représentations.

La démarche est récente ; son ancrage dans les pratiques professionnelles s'affirme. Il s'agit ainsi de diffuser l'exemple de cette direction afin d'inspirer d'autres services.

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Direction de l'Action Socioculturelle

Contributeurs : Partenaires artistiques et culturels, Mission égalité diversités

Résultats attendus : Contenus de programmation exempts de stéréotype de genre, implication des compagnies artistiques, valorisation de la démarche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans les pratiques professionnelles

Axe 3

Promouvoir et visibiliser la place active des femmes dans la vie publique

Les études montrent les nombreuses corrélations entre le genre, le vécu et la perception de la sphère urbaine et révèlent que les villes ne sont pas des espaces neutres, anonymes et non genrés. L'usage de l'espace public répond, encore aujourd'hui, à des contraintes de genre.

Qu'il s'agisse de diffuser la culture de l'égalité dès le plus jeune âge, d'enrayer les inégalités professionnelles, de favoriser une meilleure conciliation des temps de vie, de prévenir et de combattre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, de promouvoir la parité dans toutes les sphères de la société, la Mairie de Toulouse s'est engagée pour faire du droit à la ville un droit essentiel pour la citoyenneté et l'égalité.

D'une part, par le biais de la mise en œuvre de ses politiques publiques, elle invite à se mobiliser, à participer activement, à faire valoir son point de vue et ses besoins concernant le cadre urbain, la qualité des transports, la gestion urbaine, la consommation de loisirs et la libre circulation, partout dans la ville, de jour comme de nuit.

D'autre part, à l'école, dans les loisirs, dans le sport, dans la culture, dans la rue, dans les transports, dans la communication, sur Internet, au sein de la collectivité, l'ampleur et la récurrence des événements et des projets municipaux visent des objectifs de mutation des comportements et des représentations. Cela démontre que la Mairie de Toulouse porte et inscrit, dans la durée, l'ambition d'influencer le changement sur les représentations en matière de rôles et fonctions assignés aux femmes et aux hommes selon leur genre.

Ainsi, à travers une participation citoyenne active des femmes et un profond changement des représentations stéréotypées, la Mairie aspire à reconnaître et à légitimer la place des femmes dans la vie locale. Elle poursuit un travail engagé, gage de réussite et d'efficacité sur la durée.

Objectif 3.1 : Tendre vers une égale utilisation des espaces publics par les femmes et les hommes

ACTIONS :

→ Poursuivre la féminisation des noms de voies et de lieux publics

Il s'agit de poursuivre la féminisation des nouvelles voies et des nouveaux lieux publics de Toulouse. Une vigilance soutenue est maintenue pour que les

nouvelles nominations soient au moins pour moitié, sinon plus, des noms de femmes afin de rattraper l'écart.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction déléguée proximité

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Progression annuelle du taux de féminisation des noms de voies

→ Poursuivre la prise en compte de l'égalité filles-garçons/ femmes-hommes dans l'aménagement des écoles et des cours de récréation

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, la Direction de l'Éducation poursuit sa priorisation dans l'aménagement des locaux dédiés au personnel, en prenant en compte les normes réglementaires relatives aux espaces différenciés pour les femmes et pour les hommes.

Par ailleurs, un travail de réflexion est enclenché depuis 2020. Il conduit à penser les cours de récréation comme des espaces où la nature est intégrée et répond aux divers enjeux de rafraîchissement, de rapprochement des enfants de la nature, de santé physique et psychique, d'éducation, de climat

scolaire, de mixité... Le projet de réalisation s'appuie sur le référentiel école et prévoit notamment l'aménagement de cours de récréation organisées autour d'espaces calmes et d'espaces sportifs. Ce (ré)aménagement des cours de récréation vise, entre autres, à dégenrer les pratiques. Cependant, la création d'espaces mixtes n'est pas suffisante. Les équipes éducatives doivent se saisir de cette problématique, repenser leurs pratiques professionnelles et engager un travail avec les enfants par la mise en place de nouvelles actions pédagogiques afin de ne pas favoriser la reproduction des stéréotypes de genre.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction de l'Éducation

Contributeurs : Direction Générale de l'Aménagement ; Direction Jardins et Espaces verts

Résultats attendus : Travaux de (ré) aménagement de cour de récréation, épanouissement des enfants, satisfaction des enfants, des parents, des équipes éducatives et des conseils d'écoles sur l'usage de ces nouvelles cours

→ Favoriser la mobilité sereine des femmes lors de leurs activités de loisirs

Les horaires nocturnes et/ou les déplacements dans certains espaces publics peuvent procurer un sentiment d'insécurité aux femmes. Cela peut constituer un frein en termes d'accès aux pratiques de loisirs et de culture. Pour faciliter la mobilité des femmes vers les centres culturels et autres établissements de loisirs, il s'agit de proposer un dispositif (idée de nom : « Allons-y en-

semble ») permettant aux femmes d'effectuer leur trajet en se sentant rassurées. À partir d'un système d'inscription organisé par les centres culturels et une mise en relation, les usagères pourront se rapprocher les unes des autres pour se déplacer en groupe depuis un même lieu vers un même site.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction de l'Action Socioculturelle

Résultats attendus : Régularité de la sollicitation du dispositif, augmentation du nombre de femmes fréquentant les centres culturels quelles que soient les horaires

→ Organiser des diagnostics visant à améliorer la place des femmes dans l'espace public

Une vigilance est portée sur l'usage des espaces publics par les femmes dans tous les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers de la politique de la ville. Outre la sensibilisation des acteurs urbains dans les opérations d'aménagement, il est nécessaire de porter la question de l'égalité femmes-hommes dans les pratiques et usages de la ville. L'organisation de marches exploratoires permet d'établir un diagnostic quant

à leurs déplacements, leurs lieux de pause, leurs horaires...en corrélation avec un éventuel sentiment d'insécurité. Les services de l'Action Territoriale accordent une attention spécifique aux préconisations exprimées pour tendre vers un égal usage des espaces publics entre les femmes et hommes et pour favoriser dans les quartiers le bien-être et le vivre ensemble.

Calendrier : 2022-2023

Directions ou services pilotes : Direction de l'Action Territoriale

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Nombre de marches exploratoires menées, nombre de participantes mobilisées, travaux d'amélioration engagés

→ Favoriser le sentiment de sécurité et la mobilité des femmes dans l'espace public en mettant en œuvre le dispositif de descente de bus à la demande

Dans l'objectif d'un égal accès à la ville, l'accessibilité et la mobilité doivent être aisées et rassurantes. L'étroite collaboration entre la Mairie de Toulouse, Toulouse Métropole et Tisséo permet depuis de nombreuses années d'agir concrètement et visiblement en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les transports publics.

Dans le cadre de son plan d'action de lutte contre les violences à l'égard des femmes, dans lequel

s'inscrit la Mairie, et pour répondre au sentiment d'insécurité dans l'espace public, Tisséo-Voyageurs travaille à la mise en place du dispositif « Descente à la demande ». Ce dispositif rend possible pour les femmes de descendre du bus, entre deux arrêts, sur la plage horaire allant de 22h à 00h30, et s'appliquera aux lignes de bus Linéo 1 et 2, pour la phase de test. Cette demande se fait directement auprès du conducteur ou de la conductrice, lors de la montée dans le véhicule.

Calendrier : début de l'expérimentation fin 2021 ; déploiement en 2022

Pilote : Tisséo-Voyageurs

Contributeurs : Conseil Métropolitain de Sécurité et Prévention de la Délinquance ; Mission égalité diversités

Résultats attendus : Fréquence des demandes d'arrêt, impact positif sur la mobilité des femmes la nuit

Objectif 3.2 : Mobiliser les partenaires pour une meilleure visibilité des femmes dans la vie publique

ACTIONS :

→ Valoriser la démarche portée par la direction des sports

Quatre athlètes de haut niveau sont choisis comme marraines et parrains sportifs de la Mairie de Toulouse durant une saison sportive. Leur rôle est de mener des actions de sensibilisation et de pédagogie auprès du grand public, des clubs sportifs et des établissements scolaires. Ils sont invités à participer aux différents événements sportifs portés par la Mairie de Toulouse comme l'action annuelle « Sport au féminin » dans le cadre du Mois de l'égalité femmes-hommes. De multiples activités sont proposées gratuitement visant la découverte et la pratique de sports par les femmes.

Par ailleurs, dans le cadre de la remise de trophées annuelle permettant de valoriser les actions ver-

tueuses des structures sportives, la Direction des Sports récompense une action menée pour promouvoir l'égalité femmes-hommes ou développer la pratique sportive féminine à Toulouse. L'initiative primée peut ensuite être présentée et mise en avant, par exemple dans le cadre du groupe de travail dédié à l'égalité femmes-hommes de l'Agora du sport. Lancée le 1er octobre 2021, l'Agora du Sport est une instance de discussion et de concertation entre les clubs, les associations, les membres du mouvement sportif et les collectivités locales et territoriales.

L'objectif est de diffuser l'exemple de cette direction afin d'inspirer d'autres services.

Calendrier : 2022 et ensuite

Directions ou services pilotes : Direction des Sports

Contributeurs : Toutes les directions organisatrices de manifestations en public ; Mission égalité diversités, Direction de l'action territoriale

Résultats attendus : Nombre de participantes à la Journée du sport au féminin, intérêt des clubs sportifs partenaires, augmentation des inscriptions de femmes et de filles à des activités physiques ; qualité des travaux du groupe égalité femmes-hommes de l'Agora, mixité des membres de cette instance, qualité des échanges et des productions ; nombre de clubs impliqués lors de la soirée des Trophées du sport toulousain, visibilité du trophée décerné pour la promotion de l'égalité femmes-hommes ; nombre d'événements marrainés

→ Visibiliser les femmes pour changer les représentations

La Mairie a développé un important réseau de partenaires institutionnels et associatifs afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutter contre toutes les formes de violences. Ces partenariats permettent de porter des dynamiques à l'échelle de l'ensemble du territoire toulousain. L'objectif commun est de faire changer les choses, de sorte que l'égalité entre les femmes et les hommes soit réelle.

En matière d'emploi par exemple, la Mairie soutient les réseaux de développement professionnel des femmes, de valorisation de toutes formes d'entrepreneuriat féminin et d'aide à la levée d'éventuels freins. Une attention particulière est portée à la représentation des femmes dans toutes les actions soutenues pour l'accès et/ou le retour à

l'emploi. Une capitalisation des bonnes pratiques est réalisée, notamment en termes d'accès égalitaire à l'emploi et aux dispositifs d'aide, à la lutte contre les stéréotypes et à la diversification des métiers accessibles aux femmes. Ces actions volontaristes permettent aux femmes de gagner en visibilité dans la vie publique à travers la place qu'elles prennent dans les réseaux professionnels, l'intérêt qu'elles suscitent chez les médias, la mise en lumière qui leur est réservée dans leur cadre professionnel ...

L'exposition « Femmes inspirantes, femmes remarquables » de la Mairie de Toulouse est notamment une action de mise en visibilité des femmes dans la vie publique.

Calendrier : 2022-2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversité

Contributeurs : Direction de l'Emploi et toutes les directions partenaires de réseaux professionnels

Résultats attendus : Nombre de réseaux thématiques partenaires, nombre d'actions portées en partenariat, nombre et diversité des actions visibilisant et valorisant des femmes

Axe

4

Assurer l'égal accès aux droits

Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes est une préoccupation majeure de la Mairie de Toulouse qui affirme sa détermination à travers sa politique volontariste en la matière. Elle s'appuie tant sur les droits fondamentaux que sur la richesse économique créée et la préservation du vivre-ensemble.

Au-delà de la mise en place de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité, la Mairie de Toulouse impulse une collaboration accrue avec les différents partenaires institutionnels et privés concernés, tant dans les domaines de la santé et de l'emploi que dans celui du logement.

Consciente que la société de demain doit nécessairement être plus égalitaire entre les femmes et les hommes, la Mairie affirme sa volonté d'ouverture à tout type de partenaires. Cette politique de coopération vise un meilleur impact des actions menées, tant en matière d'efficacité que de visibilité. Il reste essentiel de questionner l'égal accès aux droits pour les femmes et pour les hommes quel que soit le secteur géographique, pour identifier les inégalités qui perdurent et prendre en considération, au plus près des citoyennes et des citoyens, tant les problématiques globales que celles qui leur sont propres.

En somme, il s'agit de poursuivre ensemble, avec les compétences et les ressources propres aux partenaires et en prenant en compte les spécificités territoriales de la ville, la construction d'une société plus juste, dans laquelle les femmes ont les mêmes chances de réussite et le même accès aux droits fondamentaux que les hommes, et vivent dans des conditions matérielles satisfaisantes.

Objectif 4.1 : Faciliter les parcours d'aide aux victimes de discriminations en raison de leur genre

ACTION :

→ Déployer des permanences associatives d'aide aux victimes en cohérence avec les territoires

Il s'agit de mettre en place des permanences d'accès aux droits dans les Maisons de la citoyenneté en ciblant les associations qui aident et accom-

pagnent les femmes à faire valoir leurs droits, tant au niveau de leur famille que pour l'accès à la santé, à l'emploi, aux loisirs...

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction de l'Action territoriale

Contributeurs : Mission égalité diversités ; associations développant des permanences d'accès au droit

Résultats attendus : Nombre de permanences déployées, déploiement à l'échelle de l'ensemble du territoire toulousain

Objectif 4.2 : Prévenir le basculement des femmes dans la précarité

ACTION :

→ Renforcer l'autonomie des femmes dans les démarches administratives en étant vigilant à l'accessibilité et à l'information

Aujourd'hui, une personne précaire est souvent une femme jeune, urbaine, à la tête d'une famille monoparentale. Il apparaît que les femmes exposées au basculement dans la précarité cumulent souvent plusieurs sources de vulnérabilité : économique, sociale, psychologique...

Les facteurs de la précarité des femmes sont renforcés aujourd'hui par la crise économique provoquée par le coronavirus.

Il s'agit donc, d'une part, de prévenir les éventuelles répercussions en matière de précarisation économique et sociale en mettant en place des solutions spécifiques et concrètes et, d'autre

part, de tendre vers une insertion équitable dans la société. Les contenus d'information doivent être rendus accessibles grâce à la traduction de formulaires dans différentes langues et à la simplification des procédures par l'explication des sigles et l'usage d'un vocabulaire adapté. Afin de permettre l'accès à ces ressources à un plus grand nombre, il est important de prévoir des supports de communication en format papier et non exclusivement en format numérique. Il est nécessaire de permettre l'adaptation aux évolutions de la société avec l'acquisition de capacités à créer des réseaux, à se déplacer, à gérer des données et à les trier.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction de l'action territoriale, Direction des solidarités et de la Cohésion sociale

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Augmentation des demandes d'appui, réussite des démarches effectuées, empowerment et prise de confiance en soi

Objectif 4.3 : Favoriser l'accès au droit au logement pour les femmes les plus précarisées

ACTIONS :

→ Développer les dispositifs d'aide au logement à destination des femmes victimes de violences ou isolées à la rue

Dans le cadre de l'objectif « Zéro femme victime de violences ou isolée à la rue », il s'agit de renforcer non seulement les solutions d'hébergement d'urgence mais aussi celles de long terme et de proposer des parcours d'insertion.

Il est question de poursuivre le développement des logements passerelles pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences, dans la mesure où l'éviction du conjoint violent n'est pas possible.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction des solidarités et de la Cohésion sociale

Contributeurs : Direction de l'immobilier

Résultats attendus : Aucune femme restant à la rue, nombre de recours au dispositif, réponse à chaque demande

→ Poursuivre l'engagement pour qu'aucune femme ne soit à la rue

Depuis 2016, dans le cadre de l'accueil hivernal, via le 115, la Mairie de Toulouse déploie chaque année des places d'hébergement en faveur des femmes isolées ou femmes avec enfants. Trois sites municipaux sont mis gracieusement à disposition d'associations pour un accueil de 69 femmes, accompagnées ou non d'enfants. Le financement de ces places d'hébergement est

impulsé par la Mairie puis pérennisé les années suivantes par d'autres partenaires institutionnels (État ou Conseil départemental). L'accompagnement proposé est propre à chaque structure / association gestionnaire des places. Cet engagement est poursuivi afin de mieux répondre à la demande et de tendre vers l'objectif d'aucune femme restant à la rue.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action

Directions ou services pilotes : Direction des solidarités et de la Cohésion sociale

Résultats attendus : Aucune femme restant à la rue, nombre de recours au dispositif, réponse à chaque demande

Objectif 4.4 : Contribuer à lever les freins d'un retour à l'emploi

ACTIONS :

→ Mobiliser des actions de droit commun pour renforcer l'accès et le retour à l'emploi

La Direction de l'Emploi porte, dans son budget Mairie de Toulouse, une attention particulière à l'égalité femmes-hommes, ainsi qu'à la représentation des femmes dans toutes les actions soutenues pour l'accès et/ou le retour à l'emploi. De

même, une sensibilisation est réalisée auprès de toutes les structures soutenues autour de cette thématique et de la capitalisation des bonnes pratiques.

Calendrier : 2022-2023

Directions ou services pilotes : Direction de l'Emploi

Contributeurs : Mission Locale Toulouse, Face Grand Toulouse, Trajectoire, 60 000 rebonds, Action femmes Grand Sud, etc.

Résultats attendus : Présence de femmes parmi les publics bénéficiaires des actions cofinancées, actions spécifiques pour favoriser l'égalité femmes-hommes

→ Déployer les crèches labellisées

Dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et d'autre part, du Plan « prévenir, aider, accompagner : nouvelles solutions face au chômage de longue durée », la Direction de la Petite Enfance soutient la création de crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP). Ces établissements d'accueil du jeune enfant, labellisés crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle, proposent une solution d'accueil aux

jeunes enfants afin que leurs parents puissent bénéficier dans le même temps d'un accompagnement intensif à la recherche d'emploi. La Direction de la Petite Enfance compte, à ce jour, huit crèches labellisées, ce qui a d'ores et déjà facilité pour plusieurs femmes la signature d'un contrat d'embauche. Ce dispositif est amené à se développer.

Calendrier : 2022 et toute la période de mise en œuvre du plan d'action – 2026

Directions ou services pilotes : Direction de la Petite Enfance

Contributeurs : CAF, Pôle Emploi, Mission locale, CD31

Résultats attendus : Nombre de femmes ayant opéré un retour à l'emploi, nombre de labellisations supplémentaires

Objectif 4.5 : Promouvoir l'accès à la santé en prenant mieux en compte les besoins des femmes

ACTIONS :

→ Améliorer l'accès aux soins pour les femmes, en particulier celles qui sont seules, en situation de pauvreté, avec ou sans enfant à charge

Il s'agit de lutter contre le renoncement aux soins. Il est impératif de maintenir une vigilance à ce que les permanences d'accès aux soins ne soient pas uniquement axées sur les questions de contraception et de maternité. Doivent être pris en compte l'ensemble des problématiques liées à la santé : violences, santé mentale, hygiène de vie, etc. La santé est une question globale

qui touche aux parcours de vie, aux conditions de vie, à l'accès au travail, à l'alimentation, à la parentalité, au logement, etc. La prévention en santé reste essentielle, notamment pour renforcer l'estime de soi et pour prévenir de l'isolement des mono-parents, du burn-out et du basculement dans la pauvreté.

Calendrier : 2022 – 2026

Directions ou services pilotes : Service Communal d'hygiène et santé

Contributeurs : Mission égalité diversité

Résultats attendus : Nombre de situations d'isolement rompues, impact sur le nombre de burn-out, fréquentation des permanences par les femmes préalablement éloignées des soins

→ Faciliter l'accès et le choix de protections menstruelles notamment pour les étudiantes et les femmes précaires hébergées ou à la rue

Les protections menstruelles constituent pour les femmes un produit de première nécessité. Toutefois, certaines d'entre elles n'y ont pas accès en quantité suffisante. Ainsi, selon l'étude « Hygiène et précarité en France » publiée en mars 2021 par l'Ifop et l'association Dons solidaires, la précarité menstruelle concernerait près de 1,7 million de femmes en France. La problématique d'accès aux protections périodiques affecte en particulier les femmes en situation de précarité. D'après le rapport de Dons solidaires, si près d'une française sur dix a déjà manqué de produits périodiques pour des raisons financières, ce chiffre s'élève à 24 % pour les femmes pauvres et 39 % pour les bénéficiaires d'associations. 17 % d'entre elles déclarent manquer le travail en raison de leurs

menstruations et de leur incapacité à se procurer des protections. Le manque d'accès à ces produits touche également les étudiantes. Selon une étude réalisée par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) en février 2021, 13 % des étudiantes consultées déclarent avoir déjà dû choisir entre des protections et un autre objet de première nécessité. Six sur dix mentionnent avoir déjà manqué les cours à cause de leurs menstruations.

Une convention entre l'association Pharmacie Solidaire et la Mairie de Toulouse devrait permettre aux associations de disposer de suffisamment de produits pour répondre aux besoins des publics les plus fragiles.

Calendrier : 2022 – 2026

Directions ou services pilotes : Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale, Service Communale Hygiène et Santé

Contributeurs : Mission égalité diversité ; Mission Jeunesse

Résultats attendus : Nombre de protections périodiques distribuées par an

→ Contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations

Il s'agit de proposer des ateliers axés sur l'anatomie des corps, l'explication du cycle menstruel, la sensibilisation à l'hygiène intime et à l'utilisation de différentes protections périodiques, les pathologies associées aux cycles menstruels et leur prise en charge (fibromes utérins, endométrioses, etc.) ainsi que des formations à la destination d'acteurs locaux (directions et services municipaux,

associations, structures d'hébergement, etc.).

Un travail est à engager avec les associations intervenant dans le champ de la santé sexuelle (notamment Planning Familial, ID-Santé,...), ainsi qu'avec les services santé (médecins et infirmières et infirmiers scolaires) de la DSDEN31.

Calendrier : 2022 – 2026

Directions ou services pilotes : Service Communal d'Hygiène et Santé ; Mission égalité diversité

Contributeurs : Mission Jeunesse ; Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale (Domaine prévention-jeunesse, Accueils jeunes, Centres sociaux,...) ; Direction Enfance et loisirs ; Direction de l'Éducation

Résultats attendus : Augmentation des interventions et des formations mises en place en lien avec cette thématique

Axe 5

Prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes

L'engagement de la Mairie de Toulouse s'inscrit dans :

- le respect de la Convention d'Istanbul, qui fixe dans ses objectifs le respect des droits des femmes et la mobilisation à l'échelle internationale ;
- les objectifs de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
- la conviction que la violence à l'égard des femmes est une violation des droits humains.

Elle est concrètement engagée depuis des années dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. Sa réactivité et son efficacité à agir contre ces violences s'appuient, entre autres, sur son réseau de partenaires, dense, actif et spécialisé dans ces problématiques.

Combattre ce fléau mondial est un travail conduit à long terme et tout au long de l'année. Il se concrétise par des soutiens financiers constants aux partenaires associatifs, des mobilisations collectives récurrentes, des supports d'informations et d'aides pour les victimes et les témoins, un dispositif de logements passerelles pour accompagner les « survivantes » (anciennes victimes) dans leur reconstruction, des campagnes de communication d'ampleur, à Toulouse mais aussi sur le territoire de Toulouse Métropole.

Il faut souligner l'implication forte de Toulouse dans la mobilisation à l'échelle métropolitaine. Des actions co-construites sont ancrées depuis plusieurs années. Ce maillage du territoire de Toulouse Métropole permet de gagner en dynamisme, en solidarité et en efficacité.

Objectif 5.1 : Limiter les situations de violences à l'égard des femmes

ACTIONS :

→ Renforcer le repérage des mariages sans consentement libre et éclairé des épouses et des époux

Une grande vigilance est maintenue pour poursuivre la procédure actuelle qui permet de sécuriser les unions par le mariage. L'officier d'état-civil a l'obligation de s'assurer du consentement des futurs époux et/ou futures épouses et de la sincérité de leur engagement, avant la publication des bans. En cas de doute sur la liberté du consentement, l'officier d'état civil procède à une audition préalable des membres du couple. Si le moindre doute subsiste, s'applique alors l'obligation légale (article 175-2 du Code civil) de transmettre le dossier complet et argumenté au Procureur de la République. Ce dernier

peut s'opposer au mariage s'il estime que les conditions telles que le consentement libre et éclairé font défaut, au regard d'éléments probants montrant que le mariage est utilisé à d'autres fins qu'une vie commune et la construction d'un projet de vie.

Si, après la célébration, il subsiste un doute sur la réalité du consentement au mariage, l'officier d'état civil peut saisir le Procureur pour qu'il engage une procédure d'annulation de mariage. Il est possible d'obtenir l'annulation jusqu'à cinq ans à compter de la date du mariage, en raison d'un défaut d'intention matrimoniale.

Calendrier : 2021-2022

Structure pilote : association Fédération des Femmes Pour l'Europe

Contributeurs : Mission égalité diversités, Mission Accueils Jeunes ; Éducation Nationale

Résultats attendus : Augmentation du nombre de jeunes et d'encadrantes et encadrants sensibilisés, qualité des outils créés, appropriation de ces outils par l'Éducation Nationale et les structures jeunesse

➔ Renforcer le repérage des mariages sans consentement libre et éclairé des épouses et des époux

Une grande vigilance est maintenue pour poursuivre la procédure actuelle qui permet de sécuriser les unions par le mariage. L'officier d'état-civil a l'obligation de s'assurer du consentement des futurs époux et/ou futures épouses et de la sincérité de leur engagement, avant la publication des bans. En cas de doute sur la liberté du consentement, l'officier d'état civil procède à une audition préalable des membres du couple. Si le moindre doute subsiste, s'applique alors l'obligation légale (article 175-2 du Code civil) de transmettre le dossier complet et argumenté au Procureur de la République. Ce dernier peut s'opposer au mariage

s'il estime que les conditions telles que le consentement libre et éclairé font défaut, au regard d'éléments probants montrant que le mariage est utilisé à d'autres fins qu'une vie commune et la construction d'un projet de vie.

Si, après la célébration, il subsiste un doute sur la réalité du consentement au mariage, l'officier d'état civil peut saisir le Procureur pour qu'il engage une procédure d'annulation de mariage. Il est possible d'obtenir l'annulation jusqu'à cinq ans à compter de la date du mariage, en raison d'un défaut d'intention matrimoniale.

Calendrier : 2022-2026

Structure pilote : Direction des Services à la Population, État Civil, Formalités Administratives

Résultats attendus : Nombre de situations repérées et signalées

➔ Expérimenter un dispositif d'identification de « lieux refuge »

La mise en place de lieux refuges répond à un besoin manifeste des femmes et des personnes mineures face à la réalité du harcèlement de rue et des violences à l'égard des femmes. Une personne majeure ou mineure ayant un sentiment d'insécurité ou de vulnérabilité dans l'espace public peut se présenter dans un commerce / établissement identifié comme lieu refuge, dans le but de se protéger, de se mettre à l'abri ou d'alerter. Toulouse vise à s'inscrire dans le modèle du dispositif « Demandez Angela – Ask Angela » lancé par le Secrétariat d'Etat chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, soutenu par HeForShe, le mouvement mondial de solidarité d'ONU Femmes pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il vise à identifier des lieux engagés dans une démarche solidaire pour soutenir et accueillir les personnes

se sentant en situation d'insécurité ou de vulnérabilité. En étant signataire de la charte d'engagement du dispositif, l'établissement accepte de respecter les principes d'assistance, d'information et de communication. Cette charte engage par ailleurs à ne tolérer aucun comportement discriminatoire au sein de son enseigne.

Le réseau d'établissement participant à l'expérimentation est sensibilisé pour comprendre le dispositif et la posture à privilégier auprès des personnes concernées. Des supports de sensibilisation et de communication de différents formats sont abondamment déployés : campagne d'information sur le lancement du dispositif, rappel des numéros d'urgence et coordonnées des structures d'aide aux victimes, autocollants identifiant des « lieux refuges »...

Calendrier : Mise en œuvre en 2022

Directions ou services pilotes : Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance / Conseil Métropolitain de Sécurité et Prévention de la Délinquance, Mission égalité diversité, Allô Toulouse, Direction de la Communication, Direction de l'action territoriale.

Contributeurs : Direction du Numérique ; Police Municipale

Résultats attendus : Nombre d'établissements adhérents au dispositif, satisfaction des commerçantes et des commerçants sur l'utilisation du dispositif, satisfaction des utilisatrices et utilisateurs

➔ Réaliser une campagne de sensibilisation aux violences au sein du couple ciblant les jeunes

Les femmes de moins de 26 ans en couples hétérosexuels sont particulièrement victimes de violences conjugales : on estime qu'une femme sur sept serait concernée. Face à ce constat, une campagne de sensibilisation est menée pour déconstruire les idées reçues, selon lesquelles les violences ne seraient que physiques et les jeunes ne subiraient pas les mécanismes de violences

de genre. Il s'agit de permettre à chacun et chacune d'identifier ces mécanismes pour avoir les informations nécessaires et reconnaître une relation toxique : isolements et contrôles des déplacements, des fréquentations et de la tenue vestimentaire. Il est aussi important de sensibiliser autour des notions de « jalousie », de « consentement » et d' « emprise ».

Calendrier : 2022

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversité

Contributeurs : Direction de la Communication

Résultats attendus : Efficacité de la campagne de communication (message, graphisme, supports adaptés aux jeunes), déploiement dans toute la ville, appropriation par les établissements d'enseignement supérieur

➔ Agir dans le cadre du programme européen citoyens, égalité, droits et valeurs, aux côtés de toulouse métropole

La Mairie de Toulouse, aux côtés de Toulouse Métropole, répond à un appel à projet européen. C'est dans le cadre du quatrième volet du programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs », qui vise à prévenir et combattre les violences fondées sur le genre, qu'est présenté un projet axé sur les violences verbales. Les actions attendues doivent revêtir un caractère pérenne et être pensées à l'échelle transnationale. Il s'agit de soutenir et

de garantir le même niveau de protection dans toute l'Union Européenne pour les victimes de violences de genre. Les priorités fixent également des objectifs, d'une part, en matière de détection précoce, de protection et de soutien aux victimes de violences sexistes, et d'autre part, en termes de lutte et de prévention des violences liées aux pratiques néfastes.

Calendrier : 2022 - 2025

Directions ou services pilotes : Conseil Métropolitain de Sécurité et Prévention de la Délinquance et Mission égalité diversité

Contributeurs : Direction Internationale, Europe et contractualisation

Résultats attendus : Obtention d'un financement européen, renforcement des dispositifs existants et agissants, élaboration de nouvelles actions de prévention permettent une efficacité réelle et mesurable

Axe

6

Mesurer l'impact des politiques publiques sur l'égalité femmes-hommes

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prévoit que toutes les collectivités de plus de 20 000 habitants (communes, EPCI à fiscalité propre, départements et régions) doivent présenter chaque année, devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

À Toulouse, un rapport annuel rend compte de la mise en œuvre des politiques publiques municipales en matière d'égalité femmes-hommes. C'est un rapport permettant non seulement une évaluation de ces politiques publiques, mais aussi la promotion de projets toujours plus ambitieux. Il donne à voir l'ampleur des domaines dans lesquels la collectivité s'investit et la variété des actions qu'elle met en place. Il permet d'observer si l'ensemble des politiques publiques renforce ou diminue les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ainsi, le rapport municipal sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes évalue, chaque année, le plan d'action en cours de réalisation.

Aujourd'hui, la production annuelle de données générées par la Mairie concerne essentiellement la fréquentation des équipements municipaux et l'accès aux services, aux offres sportives, culturelles ou de loisirs. Pour rappel, en tant que signataire de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la Mairie de Toulouse s'est engagée et met en œuvre, progressivement depuis de nombreuses années, les mesures préconisées. La budgétisation sensible au genre est l'une des approches à adopter. Elle vise à intégrer la perspective de genre dans le cycle budgétaire pour analyser l'impact différencié des dépenses et des recettes des budgets publics sur les femmes et les hommes. Dans une période financière contrainte pour les collectivités, le budget sensible au genre permet d'opter pour une meilleure gouvernance en adoptant un outil de transparence et d'allocation équitable de l'argent public.

Il s'agit pour Toulouse dans un premier temps d'amorcer la réflexion, à l'aune des données recueillies, pour permettre dans un second temps l'usage progressif de cet outil.

Objectif 6.1 : Expérimenter une stratégie budgétaire intégrant le critère du genre

ACTIONS :

→ Amorcer dans certains services une réflexion sur la budgétisation sensible au genre

Les dépenses publiques constituent un levier non négligeable pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elles participent à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes selon l'article 61 de la loi du 4 août 2014 : ne pas conforter des stéréotypes de genre, veiller aux impacts de l'action publique et procéder à un rééquilibrage s'il s'avère nécessaire.

L'approche intégrée ne se substitue pas aux mesures spécifiques ayant une visée de rattrapage. Cette articulation est nécessaire pour allier les logiques d'égalité et d'équité pour tendre vers une action publique plus juste face aux inégalités de fait.

En termes de choix déjà opérés, la Mairie de Toulouse bonifie les aides aux clubs sportifs au regard de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, rappelle les dispositions en matière

d'égalité professionnelle et de lutte contre les stéréotypes dans les cahiers des charges de délégation de services publics, dans les conventions de prestations et dans les clauses sociales des marchés publics. Elle construit de nouvelles écoles avec des espaces pensés pour des activités en mixité. Elle propose également des aides directes par le biais d'appels à projets répondant aux objectifs de la politique publique d'égalité.

Pour amorcer la réflexion sur la budgétisation sensible au genre, un groupe de travail égalité femmes-hommes doit associer les directions des Finances et de la Commande publique. Par ailleurs, une ou deux directions pilotes et volontaires pourraient expérimenter une stratégie budgétaire intégrant le critère du genre. Cela permet de s'outiller et de tester différentes méthodes avant de généraliser la démarche.

Calendrier : 2022 et suivantes

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités, Direction de l'Action Socioculturelle, Direction des Finances et Direction de la Commande Publique

Contributeurs : Mission égalité diversités

Résultats attendus : Constitution d'un groupe de travail, nombre de cahier des charges mentionnant la prise en compte de l'égalité femmes-hommes, nombre des prestations et services fournis sensibles à l'égalité femmes-hommes

→ Mettre en place un critère de genre pour l'instruction des demandes de subventions

Les directions métiers ont amorcé une réflexion pour veiller à ce que l'argent public alloué dans le cadre de subventions aux associations bénéficie de façon équivalente aux femmes et aux hommes. Des critères d'instruction des demandes de subvention sont définis en ce sens. Par ailleurs,

la répartition du public ciblé en termes de genre est un item que le porteur de projet doit renseigner lors de la demande. Un bilan genré de l'action réalisée est demandé en cas de renouvellement de subvention.

Calendrier : 2022 et suivantes

Directions ou services pilotes : toutes les directions-métiers qui attribuent des subventions

Contributeurs : Direction de l'Action Territoriale → Service de la Vie associative

Résultats attendus : Réalisation d'un état des lieux des attributions de subvention selon la parité

Objectif 6.2 : Poursuivre l'évaluation des politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes

ACTIONS :

→ Poursuivre et affiner la rédaction du rapport annuel sur la situation municipale en matière d'égalité femmes-hommes

Guidé par ce présent plan d'action, chaque année, le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes est élaboré de manière participative. Il vise à évaluer les actions portées, à constater les avancées réalisées, à identifier les points de vigilance et à envisager de nouvelles perspectives ou des mesures correctives le cas

échéant. Cette évaluation est un outil favorable au nécessaire renforcement de la politique publique en matière d'égalité femmes-hommes. Réalisées chaque année, l'analyse des chiffres et l'évaluation des actions menées permettent d'affiner la mise en perspective en termes de genre et de tendre vers une réduction des inégalités

Calendrier : de mars à juillet, chaque année

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités, Direction Générale des Ressources Humaines

Contributeurs : Ensemble des directions

Résultats attendus : Production du rapport annuel, amélioration de l'expertise des référentes et des référents

→ Mettre en place une gouvernance dédiée au plan d'action

Le plan d'action est suivi par un comité de pilotage composé des élus et directions mobilisés sur la thématique. Sous la direction de l'élue en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, il se réunit pour mesurer les avancées et échanger sur les perspectives et les éventuels ajustements.

Un comité technique, associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du présent plan d'action, est composé des référentes et référents égalité femmes-hommes des directions. Il se réunit au moins deux fois par an.

Calendrier : 2022- 2026

Directions ou services pilotes : Mission égalité diversités

Contributeurs : L'ensemble des directions

Résultats attendus : Partage des informations relatives à la mise en œuvre, évaluation et au suivi des actions en matière d'égalité femmes-hommes

FEM HOMMES

Plus d'infos sur toulouse.fr



TOULOUSE S'ENGAGE



Aimer Vivre à Toulouse

MAIRIE DE  TOULOUSE